

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 9 JUILLET 2004**

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Vendredi 9 Juillet 2004 à 19 h à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

**Etaient présents** : MM LETHUILLIER, M. BOUCHER, M LEFU, M. LOQUET, MME PRUNIER, M. GUIRLIN, MME LEBOURG, M. ISABEL, MME JETHA, MM HUBERT, JONOT

**Etaient absents excusés** : MME HAIE, MME KERMARREC (pouvoir à M. LOQUET), M. BROU, MME LEGER, M. LEROY

Assistaient également Monsieur WATTEAU, Directeur de la S.A. Eure & Loir Habitat et Monsieur JUBERT, Architecte.

**I – PRESENTATION PROJET 14 LOGEMENTS SOCIAUX  
RUE CHARLES DE GAULLE**

**D.2024  
PROJET  
14 LOGEMENTS  
SOCIAUX  
RUE CH.  
DE GAULLE**

Messieurs WATTEAU et JUBERT présentent aux membres du Conseil Municipal le projet de réalisation des 14 logements qui seront construits sur l'ex terrain SPRUNG rue Charles de Gaulle.

Il s'agit de logements sociaux de type P.L.S dont :

- 6 logements collectifs locatifs situés dans un ensemble à 2 étages avec ascenseur ; le rez-de chaussée serait réservé à deux locaux de 100 m<sup>2</sup> chacun environ, destinés à des activités tertiaires.
- 5 maisons individuelles locatives (2 type T5 et 3 T4) avec petit jardin et garage
- 3 maisons individuelles en accession à la propriété (2 types T5 et 1 T4) avec jardin et garage.

Le planning serait le suivant :

- Consultation des entreprises : Octobre 2004
- Etude des offres : Novembre 2004
- Délais d'instruction : 12 semaines environ
- Démarrage chantier Mars 2005
- Livraison Juin 2006

Après concertation et délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet.

**II – PRESENTATION PROJET NOUVELLE SALLE POLYVALENTE**

**D.2025  
NOUVELLE  
SALLE  
POLYV.  
PRESENTATION  
PROJET**

**1° / Présentation du projet**

Monsieur JUBERT, architecte, présente aux membres du conseil municipal le projet de construction de la future salle polyvalente qui sera réalisée en continuation de l'actuelle salle, dans le parc de la mairie.

Les travaux devraient commencer en Mars 2005.

Michel LETHUILLIER rappelle l'opportunité qu'il y a de réaliser ces travaux maintenant, afin de pouvoir bénéficier des subventions en vigueur actuellement et qui permettent le financement de ce projet à hauteur de 80%.

Il rappelle également que ce projet de salle s'inscrit dans le cadre de l'évolution de la commune et répond à une demande réelle des besoins que la commune doit rendre à sa population, y compris aux besoins extérieurs communaux dans le cadre de l'intercommunalité.

Après concertation et délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ce projet de nouvelle salle polyvalente.  
Adopté.

## **2° / Demande de subvention à la Région pour audit énergétique**

D.2026  
DEM SUBV.  
REGION  
AUDIT  
ENERGETIQUE

Michel LETHUILLIER informe le conseil municipal que dans le cadre d'une convention Région/ ADEME, une subvention de 70% peut être sollicitée auprès de la Région afin de financer un audit énergétique pour la future salle polyvalente.

Il présente le devis du cabinet BET-LAINE pour un montant HT de 2 150 €.  
Après délibération, le conseil municipal décide de solliciter une subvention de 70% de 2 150 € auprès du Conseil Régional, soit une subvention d'un montant de 1 505 €.  
Adopté à l'unanimité.

## **III – TARIFS COMMUNAUX 2004/2005**

D.2027  
TARIFS  
CANTINE

### **1° / Tarifs cantine scolaire**

Compte tenu du fait que le coût global de la cantine pour l'année civile 2003 a été de 102 028,03 € (pour 18 053 repas servis, soit 5,65 € par repas) pour des recettes encaissées de 41 481,30 € (= 2,30 € en moyenne le repas), soit une recette inférieure à 50 % du prix de revient, il est possible de passer outre les 2 % de hausse réglementaire éventuelle autorisée.

A cet effet, M. le Maire sollicite auprès de la Préfecture, une dérogation pour application des tarifs ci-dessous applicables dès la rentrée scolaire de septembre 2004, à savoir :

- \* **Tickets jaunes :**     **19 € la carte de 8 repas** (repas journalier)  
                                  Soit 2,37 € le repas ( + 3 %)
- \* **Tickets bleus :**     **3,50 € le repas** (repas occasionnel) (+ 9 %)
- \* **Tickets verts :**     **4,70 € le repas** (repas extérieur commune) (+ 6,81 %)

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité

D.2028  
TARIFS CENTRE  
DE LOISIRS

### **2° / Tarifs centre de loisirs**

Sur proposition de M. le Maire, les nouveaux prix des tickets de Centre de loisirs, pour 1a journée, pour la prochaine année scolaire seraient les suivants :

#### TARIFS COMMUNE :

Pour le 1er enfant – tickets de couleur violette	9,70 €
Pour le 2 <sup>ème</sup> enfant – tickets de couleur mauve :	8,70 €
Pour le 3 <sup>ème</sup> enfant – tickets de couleur rose :	7,70 €

#### TARIFS HORS COMMUNE :

Tickets de couleur orange :	17,00 €
-----------------------------	---------

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité

D.2029  
TARIFS  
GARDERIE  
2004/2005

### 3° / Tarifs garderie municipale

Sur proposition de M. le Maire, le nouveau tarif de la garderie municipale pour la prochaine rentrée scolaire passerait à **5,00 €** (prix forfaitaire **pour 1 semaine** quelque soit le nombre d'heures passées à la garderie).  
Cette proposition est adoptée à l'unanimité

D.2030  
TARIFS  
ETUDE  
SURVEILLEE  
2004/2005

### 4° / Tarifs étude surveillée

Sur proposition de M. le Maire, les nouveaux tarifs de l'étude surveillée pour la prochaine rentrée scolaire seraient les suivants :

- la semaine ou 4 jours : 7,20 €
- 3 jours : 5,60 €
- la journée : 2,30 €

Adopté à l'unanimité

D.2031  
TARIFS  
BIBLIOTHEQUE  
2003/2004

### 5° / Tarifs bibliothèque

Sur proposition de M. le Maire, les nouveaux tarifs pour la bibliothèque pour la prochaine rentrée seraient les suivants :

Abonnement annuel	Livres	6,30 €
	Internet	22,00 €

Adopté à l'unanimité.

D.2032  
TARIF  
ATELIER  
TERRE

### 6° / Tarifs Atelier Terre

Sur proposition de M. le Maire, les nouveaux tarifs de l'Atelier Terre pour la prochaine rentrée seraient les suivants :

Abonnement trimestriel : 36 € . Adopté à l'unanimité

### 7° / Tarif SITED Septembre à Décembre 2004

Il est rappelé que le tarif du coupon SITED pour le trimestre Septembre / décembre 2004 est de 45,40 €.

D.2033  
TARIFS EAU  
ET ASSAINIS.

### 8° / Tarifs Eau - Assainissement et abonnements compteurs

M. le Maire propose de porter les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la saison novembre 2004 à octobre 2005 à :

Eau	⇒ 0,88 € le m3
Assainissement	⇒ 1,48 € le m3

#### Abonnements :

Petit compteur	⇒ 9,60 €
Gros compteur	⇒ 22,50 €

Il est rappelé que depuis toujours, la référence de prise en compte des nouveaux tarifs est évaluée au moment de la facturation (novembre/décembre) **à partir de la date du précédent relevé** effectué sur une période de 3 mois. Septembre/octobre/novembre, la facturation ne correspondant pas forcément à une année civile.

Adopté à l'unanimité.

**D.2034  
TARIFS SALLE  
COMMUNALE**

**9° / LOCATION SALLE COMMUNALE**

Les nouveaux tarifs proposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 seraient les suivants :

	ASSOCIATIONS & PERSONNES HORS COMMUNE <b>A TITRE EXCEPTIONNEL</b>		PERSONNES DE LA COMMUNE		ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	
	LOCATION	CAUTION	LOCATION	CAUTION	LOCATION	CAUTION
Banquets (avec vaisselle) Midi ou soir (7 heures)	140 €	305 €	110 €	305 €	Gratuit	Gratuit
Midi et soir (12 heures)	210 €	305 €	180 €	305 €	Gratuit	Gratuit
Vin d'honneur avec verrerie (maxi 3 heures)	60 €	305 €	50 €	305 €	Gratuit	Gratuit
Assemblées et Réunions sans vaisselle (5 heures environ)	85 €	305 €	70 €	305 €	Gratuit	Gratuit
Soirée (sans vaisselle)	45 €	305 €	40 €	305 €	Gratuit	Gratuit
Prix de l'heure (sans vaisselle)	20 €	305 €	17 €	305 €		

Ces différents tarifs sont adoptés à l'unanimité.

**D.2035  
TARIFS  
CONCESSIONS  
CIMETIERE**

**10° / TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE**

M. le Maire propose d'appliquer une hausse à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2004, à savoir :

* Concession trentenaire	⇒ 87 €
* Superp.trentenaire	⇒ 43 €
* Concession cinquanteaire	⇒ 148 €
* Superp.cinquanteaire	⇒ 74 €
* Concession perpétuelle	⇒ 1 035 €
* Superp.perpétuelle	⇒ 332 €
Taxes en sus.	

* <b>Places colombarium</b>	15 ans :	⇒ 118 €
	30 ans :	⇒ 235 €
	Taxe dépôt urne	⇒ 8,20 €
	Taxe enlèvement urne	⇒ 8,20 €

Adopté à l'unanimité.

**D.2036  
DROITS  
DE PLACE  
MARCHÉ**

**11° / DROIT DE PLACE MARCHÉ**

M. le Maire propose de réactualiser les droits de place pour le marché de la façon suivante à compter du 01/09/2004 :

Abonnés :	⇒ 0,26 € le m <sup>2</sup> - 0,52 € le ml
Occasionnels	⇒ 0,52 € le m <sup>2</sup> - 1,10 € le ml

OUTIROR ⇒ 25 €

Adopté à l'unanimité.

## **12° / TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRES DANS BULLETIN MUNICIPAL**

D.2037

**PUBLICITES  
BULLETIN  
MUNICIPAL  
2004/2005**

Michel LETHUILLIER informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour les publicités qui figureront dans le bulletin municipal 2004/2005.

Il est proposé de maintenir les tarifs de l'an passé qui sont les suivants :

- \* 1/12<sup>ème</sup> de page 70 €
- \* 1/8<sup>ème</sup> de page 100 €
- \* 1/4 de page 150 €
- \* 1/2 page 230 €
- \* création de la page complète : 400 €
- \* majoration de 10% de tous ces tarifs si les encarts publicitaires sont insérés en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> page de couverture.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

### **IV – QUESTIONS DIVERSES**

**D.2037 BIS  
DM N° 2  
BUDGET EAU**

#### **1° / D.M. N° 2 sur Budget "Eau"**

Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget eau 2004 (D.M. n° 2 ) qui s'établit selon tableau annexé ci-joint . Le budget reste en équilibre.

Imputation	Libellé	Montant
D658-02	Participation SICA ANET	+ 5 600
D658-01	Analyses	+ 2 000
D615-01	Entretien sur biens mobiliers	- 7 600
	TOTAL	0

Cette décision modificative n° 2 est adoptée à l'unanimité

**D.2038  
GRATIFICATION  
STAGIAIRE**

#### **2° / Gratification nominative à un stagiaire**

M. le Maire rappelle au conseil que, du 28 juin au 30 juillet 2004, la commune accueille Julien MOCERI, jeune chérisien, stagiaire aux espaces verts, qui nous a été adressé par l'Institut Champthierry de St Maurice les Charencey. Bien que la convention de stage ne prévoyait pas de rémunération, Michel LETHUILLIER propose au conseil de lui attribuer une gratification, compte tenu de la qualité de son travail et de sa disponibilité.

Après délibération, le conseil municipal décide de lui attribuer une gratification qui légalement ne doit pas dépasser 30% du SMIC (1 154,20 € brut mensuel), soit une somme de 346,26 €.

Adopté à l'unanimité.

**D.2039  
D.2040  
PRISE EN  
CHARGE  
FACTURES EAU**

#### **3° / Prise en charge factures d'eau**

M. le Maire donne connaissance de la demande d'aide financière émanant de deux personnes de la commune, suite à des situations familiales difficiles.

Il s'agirait de prendre en charge les factures d'eau pour un montant total de 223,21 €, soit la somme de 110,51 € sur le budget "Eau" et 112,70 € sur le budget « Assainissement » .

Adopté à l'unanimité.

D.2041  
AIDE SOCIALE

### 3° / Aide sociale – demande aide financière

M. le Maire fait part au conseil municipal du dossier reçu de la CASU 28 (Commission de l'Action Sociale d'Urgence) sollicitant une demande d'aide financière pour une famille de la commune, afin de répondre à des besoins alimentaires, pour une somme de 120 €.

Le conseil municipal accepte cette demande d'aide financière à l'unanimité. Adopté.

D.2042  
CONVENTION  
SICAE ELY  
POSTE STADE

### 4° / Convention SICAE ELY pour le poste du stade

Dans le cadre du renforcement des réseaux électriques sur la commune, Michel LETHUILLIER informe les membres du conseil qu'il est prévu la pose d'un poste de transformation électrique de type Bas au lieu-dit LES PLANTES sur une partie de la parcelle 264 – Section ZO.

A cet effet, une convention doit être signée entre la commune et la SICAE ELY. Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention. Adopté à l'unanimité.

D.2043  
CREATION  
POSTE AGENT  
ENTRETIEN  
15H/SEM

### 5° / Création poste agent d'entretien à temps non complet – 15h/sem

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2<sup>ème</sup> alinéa ;

Vu l'effectif important des enfants prévus dans les écoles et en cantine pour la rentrée 2004,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent d'entretien pour la cantine et l'entretien des écoles,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Décide :

- Le recrutement direct d'un **agent d'entretien non titulaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004.**

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien en cantine et aux écoles pour une durée hebdomadaire de service de 15 heures.

La rémunération de agents sera calculée par référence à l'indice brut 245 – Indice majoré 263 (1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 2).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

M. le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

### TOUR DU TAPIS

Christian BOUCHER

↳ A été saisi d'une demande du Président du Tennis Club pour la réalisation d'une douche et d'un WC au Club House. Un devis de 3010 € TTC a été présenté. Les travaux seraient réalisés par les membres du club. Dans le cadre des travaux d'assainissement au stade, ces derniers pourraient être prolongés jusqu'au club Club House en même temps que les travaux d'assainissement de la salle de squash. M. le Maire propose que ces travaux soient prévus sur le budget 2005.

↳ Informe avoir rencontré Madame la Directrice de l'école maternelle qui passe une commande pour 1 000 € alors que les crédits sont consommés depuis le mois de Mars.

- Jean Pierre LEFEU
- ↳ Signale la clôture grillage de la Mairie encore découpée. M. le Maire a demandé sa réparation.
  - ↳ Odeurs aux Osmeaux : Techna essaie de trouver le bon dosage de chlore. ; les résultats doivent nous être communiqués comme s'y était engagé M. DUBOIS le 3 juin dernier.
  - ↳ Demande si on peut interdire l'accès de la rue Vieille Côte par le haut pour pouvoir ouvrir les regards, en mettant des barrières de protection. M. le Maire aimerait rencontrer M. DUBOIS avant.
- Bruno LOQUET
- ↳ Demande le nettoyage des bouches d'évacuation des eaux au Petit Chérisy.
- Laurence PRUNIER
- ↳ Demande la possibilité d'établir des attestations de règlements pour les abonnés de l'Atelier Terre. M. le Maire lui répond que cela ne pose aucun problème.
- Michel ISABEL
- ↳ Mur épicerie : il reste à faire la finition pour l'évacuation de l'eau.
  - ↳ Cabinet médical : les travaux sont terminés. M. LEGER doit encore finir le plancher pour l'accès à une pièce.
  - ↳ Demande balayage des rues.
- Jean JONOT
- ↳ Transformateur à sceller sente du Labyrinthe à Fermaincourt
  - ↳ Demande la réparation et le fleurissement du lavoir de Fermaincourt. M. le Maire lui confirme que cela pourra être prévu dans le Cadre du Contrat de Pays 2005/2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.